

Rapport Petite Enfance

SERVICE ENFANCE, JEUNESSE ET SPORTS

 lemans.fr
2019



L'action municipale du secteur Petite Enfance en chiffres

L'offre en 2018

- **558 places** (388 places municipales et 170 places en crèches associatives financées par la Ville) **1100 assistantes maternelles indépendantes.**
- **18 établissements d'accueil** du jeune enfant, municipaux et associatifs :
 - 12 multi-accueils
 - 4 crèches familiales
 - 2 haltes-garderie
- **1 Relais assistantes maternelles RAM** (voir page 17) **avec :**
 - 2 lieux de permanences : Pôle Petite Enfance (rue de la Juiverie) et centre social Simone-Veil, (avenue de la Libération),
 - 793 rendez vous avec le public par an,
 - 11 antennes "ateliers jeux et rencontres" (qui accueillent en moyenne annuelle 220 assistantes maternelles et près de 530 enfants),
 - 2 conférences thématiques parents/professionnels : Langage et paroles autour de l'enfant (23 personnes) ; À chacun son rythme ! Accompagner le développement psychomoteur de l'enfant (32 personnes),
 - 10 réunions d'information parents/professionnels (80 parents reçus),
 - 2 spectacles : Mon jardin des 4 saisons (120 personnes) ; Proutt (67 personnes).

Le personnel municipal dédié

- **181 agents titulaires** (179 femmes et 2 hommes) et environ 20 agents en contrat à durée déterminée (1 homme et 19 femmes).
- **Du personnel qualifié** encadre les structures d'accueil petit Enfance :
 - Infirmière-puéricultrice, directrice (quand la capacité d'accueil est supérieure à 40 places) ou éducatrice de jeunes enfants le cas échéant.
 - Éducatrice de jeunes enfants, référente éducative, pédagogique.
 - Infirmière, référente sanitaire.
 - L'accueil des enfants est assuré, sur les multi-accueils et halte-garderie, par des auxiliaires de puériculture ou professionnels titulaires du CAP Petite enfance, et sur les crèches familiales par des assistantes maternelles.

Le budget

Les dépenses de fonctionnement : 8 649 000 €

- Crèches : 6 719 320 €
- Relais assistantes maternelles : 283 800 €
- Équipe administrative : 345 880 €
- Les subventions aux crèches associatives : 1 300 000 €

Les recettes de fonctionnement : 4 511 890 €

- **Caf**
 - Prestation de service unique crèches : 2 311 061 €
 - Prestation de service Ram et coordination : 111 111 €
 - Contrat Enfance Jeunesse (EAJE municipaux) : 781 523 €
 - Contrat Enfance Jeunesse (EAJE associatifs) : 303 645 €
- **Participations des familles : 1 004 550 €**

Coût horaire de la place / enfant :

- Multi-accueil : 11,51 €/h (Ville 51%, CAF 35%, Famille 14%)
- Crèche familiale : 13,05 €/h (Ville 56%, CAF 32%, Famille 12%)

Monsieur le Maire, très cher(e)s collègues,



Isabelle Sevère
Première adjointe au Maire,
déléguée à l'Enfance

La politique Petite Enfance, c'est avant tout répondre à un besoin fort pour les Mancelles et les Manceaux en matière d'offre d'accueil des tout-petits. C'est un service éminemment précieux rendu à la population à plus d'un titre :

- Parce que ses structures d'accueil sont encadrées par des professionnelles qualifiées, elles participent, au-delà d'un "simple" mode de garde, à toute une politique de prévention tant dans le domaine de la santé physique que mentale des tout petits. C'est d'ailleurs au titre de leur santé que la municipalité a investi pour intégrer 18 % de produits bio labellisés dans leurs assiettes, sans surcoût pour les familles.
- Parce que nous privilégions des taux d'encadrement importants, comme ceux préconisés par le décret de juin 2010 et parce que les équipes ont à cœur de développer des projets pédagogiques attrayants, les mancelles et les manceaux manifestent une réelle appétence pour ces modes de garde collectif. Ils savent qu'en leur sein, ils trouveront là un outil précieux pour le bon développement affectif, sensori-moteur et social de leurs enfants.
- Parce que la structure des familles, ainsi que leur mode et rythme de vie évoluent, il nous faut régulièrement adapter nos fonctionnements et critères d'accueil. Parce que l'offre d'accueil fait partie de l'attractivité des territoires, et qu'elle est un levier essentiel à l'insertion professionnelle des parents, il nous faudrait encore plus élargir notre offre.

Historiquement, la Ville du Mans a très longtemps davantage compté sur ses nombreuses assistantes maternelles que sur l'accueil collectif. C'est pourquoi la Ville a décidé de développer son accueil collectif :

1977 : la municipalité investissait dans la création de sa première crèche (quartier Sablons).

De 2001 à 2018 : nous sommes passés de 315 places à 558 places :

- Construction Multi accueil Pied-Sec.
- Construction Multi accueil Technopole université.
- Ouverture Multi accueil Sainte-Croix.
- Rénovation et agrandissement de la crèche des Halles.
- Soutien aux crèches associatives :
 - transformation de 2 haltes garderies de l'Union Mancelle des Centres Sociaux en multi-accueil,
 - création Théodore-Monod,
 - achat de places à la crèche parentale Cabriole.
- Achat de berceaux au groupe mutualiste VYV à la crèche Com3Pom.
- Achat de places à la crèche portée par la Mutuelle Nationale Hospitalière près de l'hôpital.
- Réouverture de la halte garderie de Pontlieue avec 14 places dont 4 réservées aux enfants en situation de handicap.

Parallèlement,

- Ouverture d'un guichet unique avec centralisation des inscriptions en accueil régulier et temporaire et lien avec le Relais assistantes maternelles.
- Diffusion d'un Guide Petite Enfance avec affichage des critères d'attribution des places en crèche, dans un souci de grande transparence de la politique d'affectation des places.
- Réorganisation du secteur petite enfance avec territorialisation permettant la création de 2 postes de responsables de territoire.
- Modification du système de tarification avec des «contrats familles» au plus près de leurs besoins (PSU Horaire, mise en place de badgeuses familles sur les crèches, dématérialisation des factures et paiement en ligne).
- Mise en place d'une instance PMI/Caf/Ville du Mans pour statuer sur les porteurs de projets de crèches privées.
- Organisation du premier Forum Petite Enfance sur la thématique Les enfants et les écrans, avec une conférence animée par Serge Tisseron.

2014 : 445 places. Aujourd'hui, nous poursuivons l'objectif de 589 places d'ici la fin du mandat.

Ce conseil thématique est l'occasion de vous présenter un état des lieux des nombreux services déployés sur la ville pour accompagner les parents, et de vous soumettre les projets de développement d'ici la fin du mandat. Les ambitions sont fortes mais des problématiques et des réflexions nouvelles apparaissent dans un contexte de contraintes budgétaires.



Moyens de garde

UNE OFFRE IMPORTANTE ET DIVERSIFIÉE

Au Mans, 4 896 enfants sont âgés de moins de 3 ans. Le taux de couverture globale sur la ville est plutôt satisfaisant : 63,4 % (78 % en Sarthe mais 58 % en France). Par contre, le taux de couverture en accueil collectif est seulement de 10,7 % alors que les familles mancelles ont une réelle appétence pour ce mode de garde. Au 31 décembre 2018, les services municipaux ont recensé près de 330 demandes en attente pour une place en crèche (familiale ou/et multi-accueil). On constate par ailleurs une relative précarité des familles avec

enfants en bas âge : la part des couples avec enfants de moins de 3 ans en situation de "bas revenus"* est de 45 %, tandis qu'un quart des familles monoparentales avec enfant de moins de 3 ans ont un «bas revenu»*.

** (OpenData CNAF 2017- une personne est à «bas revenus» si son Revenu par Unité de Consommation est inférieur à 60 % du RUC médian calculé par l'Insee d'après l'enquête Revenus fiscaux, (soit un revenu net mensuel < 1026€)*

L'offre municipale au 14 janvier 2019 est de 572 places dont :

- 228 réparties sur 6 multi-accueils collectifs,
- 160 réparties sur 4 crèches familiales,
- 14 sur 1 halte-garderie,
- 170 financées par la Ville du Mans dans 8 multi-accueils associatifs et haltes garderies.

Cette offre est relativement bien répartie sur le territoire et adaptée aux besoins des parents :

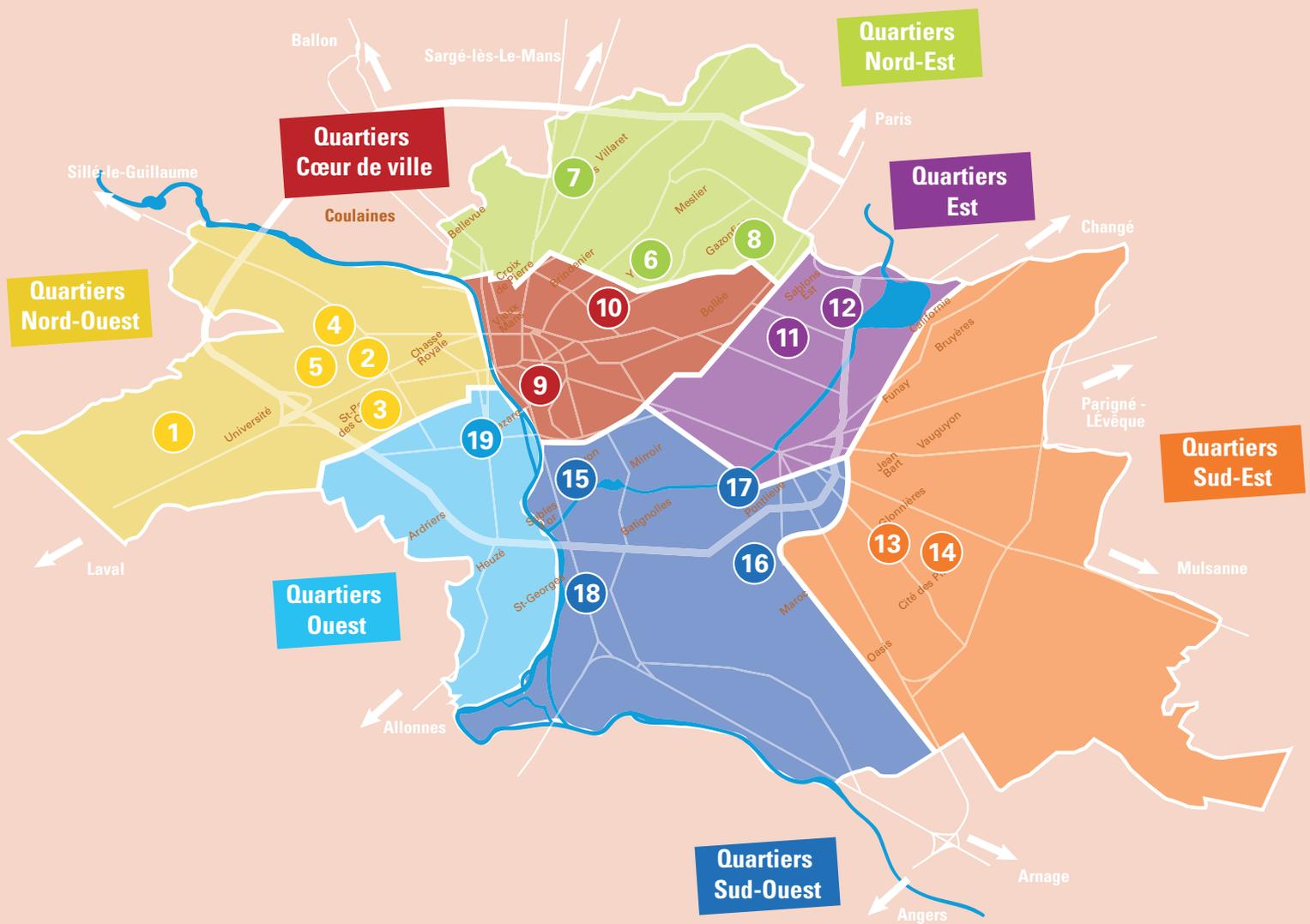
Les parents ont un besoin d'accueil :

	Régulier ? Connu à l'avance (pendant 6 mois à 1 an)	Temporaire, exceptionnel ou situation d'urgence ? (1 mois ou 6 mois si CDD ou formation)	Occasionnel, ponctuel ?
--	--	--	----------------------------

La municipalité dispose de places dans ses structures

Multi-accueils	259	51	88
Crèches familiales	152	8	
Haltes garderies	-		14

Voir procédure d'inscription au guichet unique et centralisé du service Petite Enfance en annexe page 15.



- | | |
|---|--|
| 1 Multi-accueil municipal Technopole-Université | 10 Multi-accueil Diabolo |
| 2 Crèche familiale municipale des quartiers Ouest | 11 Multi-accueil municipal des Sablons |
| 3 Multi-accueil associatif Théodore-Monod | 12 Halte-garderie des Sablons |
| 4 Halte-Garderie des Cochereaux | 13 Multi-accueil des quartiers Sud |
| 5 Multi-accueil Les Petits Bolides | 14 Crèche familiale municipale des quartiers Sud |
| 6 Multi-accueil municipal Sainte-Croix | 15 Multi-accueil municipal Novaxis |
| 7 Crèche familiale municipale des Maillets | 16 Multi-accueil municipal Pied-Sec |
| 8 Crèche familiale municipale de Gazonfier | 17 Halte-garderie municipale de Pontlieue |
| 9 Multi-accueil municipal des Halles | 18 Multi-accueil Com 3 Pom |
| | 19 Multi-accueil La grande maison |

TRANSPARENCE DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHE ET COMMISSION D'ATTRIBUTION DEPUIS 2014, POUR LES STRUCTURES MUNICIPALES ET LES CRÈCHES ASSOCIATIVES, UNE COMMISSION MENSUELLE D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHE, PRÉSIDIÉE PAR L'ADJOINTE AU MAIRE DÉLÉGUÉE À L'ENFANCE, EXAMINE ET VALIDE LES DOSSIERS, SELON DES CRITÈRES LISIBLES ET ACCESSIBLES À TOUS (VOIR TABLEAU EN ANNEXE PAGE 15).



Moyens de garde

LES MODES DE GARDE

Les crèches familiales

Les enfants sont accueillis de l'âge de 10 semaines jusqu'à la scolarisation dans l'année de leurs 3 ans, au domicile de l'assistante maternelle, employée par la Ville du Mans. Le matériel de puériculture est mis à disposition par la municipalité.

L'enfant bénéficie d'activités collectives au sein de la crèche familiale, une à plusieurs fois par semaine.

La Ville du Mans gère les contrats et les salaires versés aux assistantes maternelles, ce qui permet aux parents de ne pas être employeurs.

La crèche familiale est placée sous l'autorité d'un(e) éducateur(trice) de jeunes enfants.

Les assistant(e)s maternel(le)s sont accompagné(e)s sur le plan pédagogique par les professionnelles de la crèche.

Chaque assistante maternelle accueille 2 à 3 enfants maximum afin de permettre l'accueil d'enfants en remplacement.

Il s'agit d'un système de garde très qualitatif qui soulève cependant quelques interrogations, notamment au regard du vieillissement de la population des professionnelles et de la difficulté à recruter.

- 66 % de l'effectif des assistantes maternelles a plus de 50 ans en 2018,

- l'effectif des assistantes maternelles a diminué de 20% entre 2010 et 2018,

- peu de candidatures malgré des interventions notamment sur la formation des assistantes maternelles indépendantes pilotée par le Département de la Sarthe.

Quelles mesures pouvons-nous imaginer ?

Les crèches associatives et mutualistes

Les crèches associatives

Quatre d'entre elles sont gérées par l'Union mancelle des centres sociaux (Quartier Sud, Grande Maison, Cochereaux, Sablons). Dans ces structures, le personnel est associatif, à l'exception de trois agents CAF mis à disposition moyennant remboursement des salaires.

Deux sont gérées par des associations (Les

Farfouettes à Théodore-Monod, Aidom « Diabolo » dans les locaux du foyer Le Flore). Une autre est une crèche parentale implantée à Coulainnes « Cabriole ».

Les crèches mutualistes

Com3Pom est portée par le Groupe mutualiste VYV et Les Petits bolides par la Mutuelle Nationale Hospitalière. Les mutuelles sont propriétaires des locaux et gèrent le personnel ainsi que l'agrément PMI.

La Ville du Mans participe très activement au financement de ces structures de deux façons différentes :

- versement d'une subvention annuelle,
- achat de berceaux (Com3Pom, Petits Bolides).

Malgré les participations importantes de la municipalité, certaines structures connaissent de fortes fragilités :

- l'association « les Farfouettes » qui gère

Théodore-Monod est en passe de dissolution,

- la crèche Cabriole (crèche parentale) qui accueille des enfants du Mans et de Coulainnes est actuellement auditionnée dans le cadre d'un DLA (Dispositif Local d'accompagnement).

La municipalité va continuer un partenariat actif avec les structures mutualistes partenaires.

Quelle évolution particulière à Théodore-Monod devons-nous envisager ?

L'offre privée des entreprises de crèches

Il s'agit d'un modèle économique qui présente le plus fort taux de développement en France depuis une dizaine d'années. C'est un secteur extrêmement concurrentiel qui bénéficie de subventions publiques importantes à travers les aides à l'investissement (70 %) et les aides à la famille de la Caf (Crédit Impôt Famille), sans compter les différents dispositifs, notamment fiscaux pour les entreprises.

Depuis 2 ans, la Ville du Mans s'est

associée à la Caf de la Sarthe et le Département (service de PMI) pour mettre en place une instance de consultation et de décision autour des projets de crèches privées.

Il existe actuellement deux micro-crèches privées en fonctionnement. Chacune accueille moins de 10 enfants. Deux autres sont en projet à la Visitation et zone Beauregard, et il existe deux projets de multi-accueils privés rue Albert-Maignan et rue Nationale.

Les assistantes maternelles

On compte environ 1100 assistantes maternelles indépendantes sur la Ville du Mans, agréées par le Département de la Sarthe. Elles sont en lien direct avec les familles et soumises au respect de la Convention Collective Assistants Maternels/Parents Employeurs.

- Il est à noter un vieillissement de la population des assistantes maternelles et une demande moindre des familles pour ce mode de garde par rapport à l'accueil collectif
- Il existe une certaine inégalité dans la répartition géographique de ces professionnelles : des zones telles que le centre-ville sont en forte tension alors que d'autres sont sur dotées (quartiers Sud)
- Les tarifs notamment dans le cœur de ville sont trop élevés pour certaines familles.

Comment mieux accompagner cette profession et les parents employeurs à travers le Relais assistantes maternelles ?

Le Relais des assistantes maternelles (RAM)

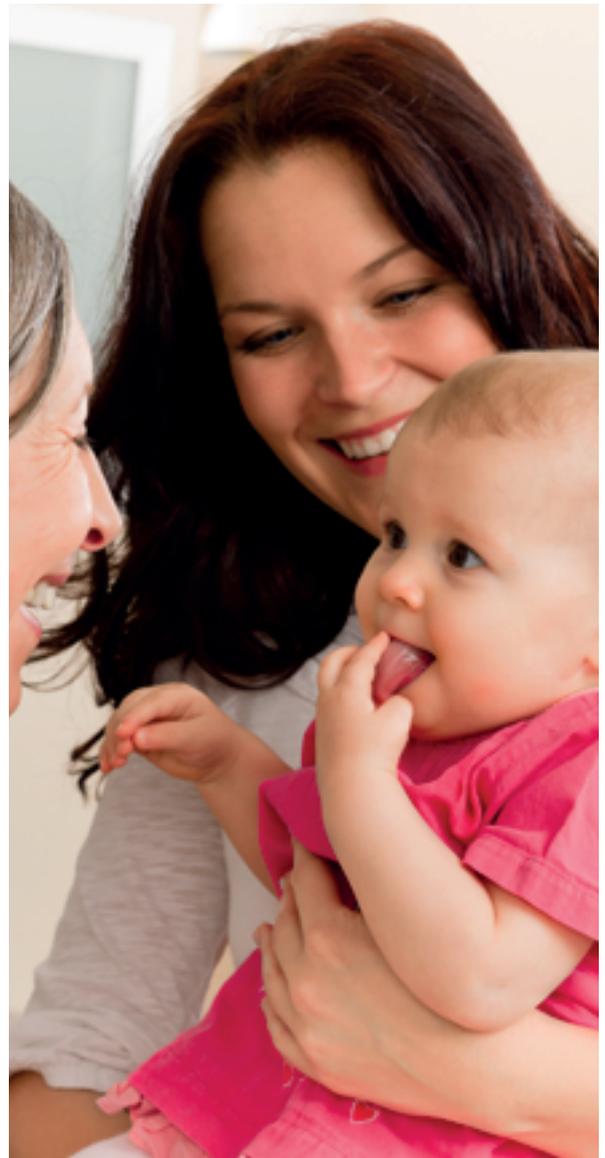
C'est un service public gratuit ouvert aux assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s et aux familles mancelles. Ses missions : c'est à la fois un lieu d'information, un lieu de rencontre

assistant(e)s maternel(le)s et enfants (jeux et rencontres), un lieu de soutien et de communication (voir détails en annexe page 17).

Le **Ram** est actuellement faiblement dimensionné au regard du nombre d'assistantes maternelles sur son territoire, alors qu'il joue un rôle très important en termes de prévention et d'accompagnement des familles et des professionnelles. Actuellement nous avons 11 lieux jeux et rencontres et nous touchons 220 assistantes maternelles (soit 20 % des Assistantes Maternelles) et plus de 530 enfants. La difficulté aujourd'hui consiste à trouver des moyens et des lieux adaptés pour recevoir les jeunes enfants.

Il existe 5 animatrices au sein du RAM alors que la CNAF préconise une animatrice pour 100 assistantes maternelles. Nous devrions donc théoriquement avoir un effectif de 11 animatrices et plus de 20 lieux jeux et rencontres.

Quelles perspectives et moyens allons-nous mettre en œuvre pour le développer ? Comment étoffer l'offre ?



Les quatre Maisons d'assistantes maternelles en fonctionnement

Les assistantes maternelles peuvent exercer leur profession dans les maisons d'assistantes maternelles (Mam). L'accueil des enfants s'effectue au sein de ces maisons, et non plus à leur domicile respectif. Elles sont titulaires d'un agrément les y autorisant. Chaque parent est employeur

d'un(e) des assistant(e)s maternel(le)s. Une maison d'assistantes maternelles peut regrouper au maximum quatre assistant(e)s maternel(le)s. Au Mans il y a en quatre : rue du Villaret, rue Marc-Allégret, rue de la Madeleine, rue des Batignolles.

Pour l'instant, la municipalité ne participe pas financièrement à ce mode d'accueil mais n'est pas réticente à ouvrir ce sujet en partenariat avec la CAF et le Département de la Sarthe.



Les lieux d'accueil enfants parents

Les lieux d'accueil enfants parents (LAEP) sont des structures d'accompagnement à la parentalité : ce sont des espaces de rencontres, de jeux et de dialogues pour les enfants jusqu'à l'âge de 6 ans, accompagnés de leurs parents. Ces lieux sont anonymes et gratuits. Des professionnels de la petite

enfance ou de la famille accueillent et écoutent les parents. Ce lieu de socialisation permet à l'enfant de jouer, explorer et aller à la rencontre de l'autre. Il en existe trois au Mans : Mosaïque (Quartiers Sud), La Parentelle (Quartiers Bellevue/Maillets), Virgule (Quartiers des Sablons).

Aujourd'hui, une réflexion est en cours avec les partenaires pour mettre en place un quatrième lieu.



La garde à domicile par l'un des parents

Soit un choix, soit imposé par l'absence de mode de garde ou incompatibilité du mode de garde avec les horaires de travail ou handicap de l'enfant.

La scolarisation des enfants de 2 à 3 ans

Depuis les années 2000 il est à noter une forte baisse du taux de scolarisation des enfants de 2 à 3 ans en France : 35% en 2000, 12% en 2012.

Au Mans, 12 écoles maternelles des quartiers prioritaires accueillent les enfants de moins de 3 ans dans des classes de toute petite section, soit environ 200 places.

C'est un axe incontournable à développer en partenariat avec l'Education Nationale afin d'offrir un espace de socialisation aux enfants et aussi pour désengorger les multi accueils et offrir de nouvelles places.



Orientations et projets

La municipalité, en réaffirmant son attachement à la construction d'un service public petite enfance, ambitionne de mieux répondre encore aux besoins des familles, bien que dans un cadre budgétaire contraint. Comment, au vu des éléments de contexte et interrogations soulevés précédemment, améliorer raisonnablement l'offre de garde tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif ?

Orientations

Nous avons la volonté et le souhait :

- **d'augmenter nos capacités d'accueil** en mode collectif en optimisant davantage nos structures et en développant l'offre de garde,
- **de favoriser l'accueil et la garde** des enfants de familles en situation difficile (parents aux « bas revenus », familles monoparentales, familles avec jeune enfant porteur de handicap),
- **d'accompagner la parentalité,**
- **de renforcer la prévention,**
- **de favoriser la politique de retour à l'emploi** en facilitant l'accueil des enfants dont les parents sont en parcours de réinsertion professionnelle,
- **de soutenir la professionnalisation** des assistantes maternelles.

Projets

**Projet de reconstruction
du multi-accueil des Sablons :**

10 places supplémentaires avec une sensibilité par rapport à l'insertion professionnelle des familles

Halte-garderie de Pontlieue :

+ 14 places dont 4 réservées à des enfants porteurs de handicap

**Maintien du soutien aux crèches
associatives : 1 300 000 €**

**Maintien de l'offre d'accueil
à Théodore-Monod**

**Développement du Relais assistantes
maternelles : + 4 postes**

**Expérimentation de la mutualisation
de 2 types de crèches** (crèche familiale et multi-accueil), avec un projet novateur sur le quartier Maillets/Sainte-Croix

**Guichet unique d'inscription
adapté pour les familles**

**Nouveau lieu d'accueil
enfants / parents**



Orientations et projets

DESCRIPTIF DES PROJETS

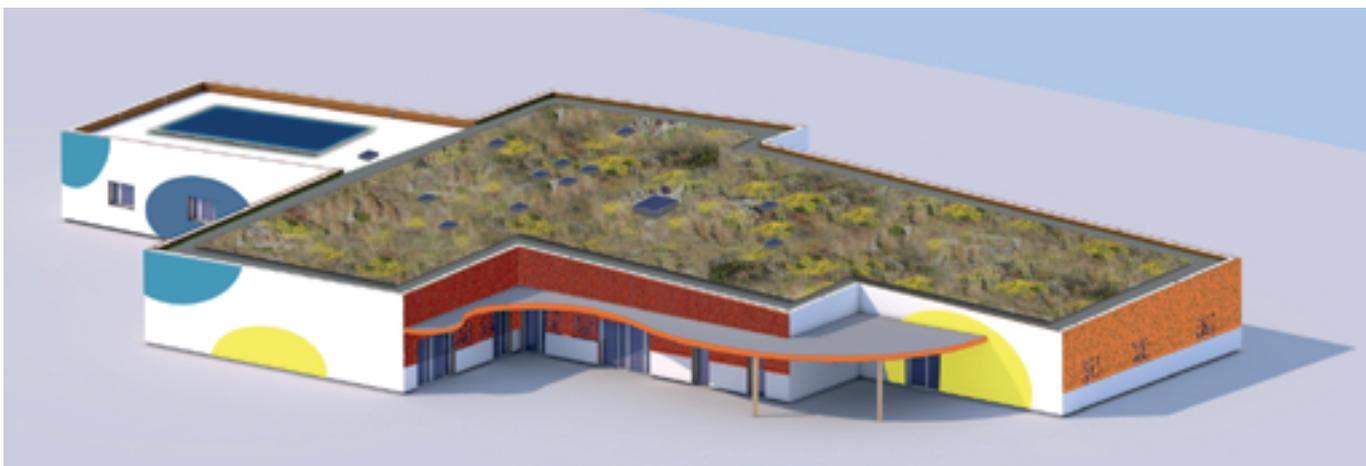
Reconstruction du multi-accueil des Sablons

10 places supplémentaires créées à l'horizon 2020, avec une sensibilité par rapport à l'insertion professionnelle des familles.

Ce projet s'est construit en concertation avec la population. À plusieurs reprises, et par différents canaux de concertation, la population a pu influencer sur la forme du projet, tant dans son aspect écologique que dans son esthétisme. Ainsi, ont été retenus l'utilisation de matériaux écologiques (charpente et ossature en

bois, peintures sans nanoparticules...), un raccordement au réseau de chaleur urbain, des panneaux photovoltaïques, une pompe à chaleur réversible, une toiture végétalisée, des jardins et des espaces naturels ombragés, un éclairage naturel privilégié...

Le projet social qui sera élaboré avec la future direction et son équipe devra prendre en compte la réalité sociale du quartier en travaillant avec Pôle emploi et la Mission locale pour favoriser le retour à l'emploi des familles.



Halte-garderie de Pontlieue

14 places supplémentaires, dont 4 réservées à des enfants porteurs de handicap Dans le cadre du réseau Petite Enfance et Handicap initié par la CAF de la Sarthe, il avait été mis en évidence la difficulté d'accès aux EAJE pour les enfants en situation de handicap et la nécessité de coordonner l'ensemble des acteurs du champ de la petite enfance et du handicap.

La loi du 11 février 2005 relative à l'inclusion des enfants en situation de handicap précise que « les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent.

Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale."

La Ville du Mans accueille des enfants en situation de handicap dans l'ensemble de ses EAJE. Le handicap ou la maladie chronique sont un des critères de priorité pour l'attribution des places en crèche. Afin de compléter et d'optimiser cette offre existante, depuis le 14/01/2019, la Ville du Mans propose 14 places d'accueil dans les locaux de la Maison de l'enfant de Pontlieue au sein d'une halte-garderie "mixte". Sur ces 14 places, 4 places sont réservées à des enfants en situation de handicap ou présentant une maladie chronique.

Cette structure a ouvert sur le site qui accueillait la halte-garderie associative

"Le Jardin des Lutins", cette structure ayant fermé ses portes en mai 2016.

Pour répondre aux besoins des jeunes enfants, une équipe de professionnels petite enfance qualifiés a été recrutée, comprenant notamment dans son effectif une éducatrice de jeunes enfants, une infirmière, une auxiliaire de puériculture et une psychomotricienne.

Ce projet, tout d'abord modeste dans sa mise en place (24h/sem sur 3 jours sans repas fournis à l'exception du lait infantile pour les nourrissons) devrait évoluer vers un fonctionnement complet en multi-accueil avec fournitures des repas et des couches d'ici 2020. Des travaux de mise aux normes de la cuisine permettront alors de fournir les repas dans le respect de la réglementation en vigueur (normes HACCP).

Maintien du soutien aux crèches associatives

1 300 000 €

Les quatre crèches gérées par l'Union mancelle des centres Sociaux ainsi que la crèche parentale Cabriole (en partenariat avec la Ville de Coulaines) doivent faire l'objet d'un renforcement de l'aide financière de la collectivité pour compenser la perte des emplois aidés.

Maintien de l'accueil à Théodore-Monod

En 2004, dans le cadre du développement de l'accueil petite enfance, la Ville du Mans a réalisé un multi-accueil de 24 places en rez-de-chaussée de l'opération immobilière du parc Théodore Monod, pour un coût de 700 000 € subventionné à hauteur de 183 000 € par la CAF.

C'est l'association "Les Farfouettes", composée à l'époque d'assistantes maternelles indépendantes très impliquées dans la vie associative sur les quartiers ouest qui gère cette structure.

Depuis l'ouverture, la Ville, propriétaire des lieux, contribue de diverses manières à son équilibre financier dont le budget annuel est de 458 000 € :

- Subvention d'équilibre de 230 000 € (nous sommes passés de 190 000 € à 230 000 €)
- Suivi de la maintenance extérieure et intérieure
- Aide à l'équipement et à l'aménagement : 120 000 € prévu en 2019

Cette crèche associative, qui complète harmonieusement l'offre municipale est confrontée depuis de nombreuses années à deux problèmes importants :

- Le renouvellement des membres de l'association
- La recherche de l'équilibre financier

Sans compter que la Présidente est démissionnaire et la Directrice a sollicité une rupture conventionnelle.

Cette situation non pérenne à court terme nous invite à étudier **une reprise éventuelle en régie municipale**.

Après étude, par la Direction Enfance, Jeunesse et Sports en lien avec la direction des Ressources Humaines, des conditions de reprise du personnel, le coût pour la collectivité de la reprise en régie s'établirait à : + 60 000 € de masse salariale.



Développement du Relais assistantes maternelles

4 postes supplémentaires à négocier avec la Caf, soit une masse salariale supplémentaire chargée d'environ 220 000 € sur un budget global de 528 000 euros, financé par la Caf à 75% (396 000 €, dont PS et CEJ)

Volonté de la collectivité d'apporter un meilleur soutien à la parentalité et aux parents employeurs.

Souhait de développer davantage les heures de jeux et rencontres dans les quartiers afin de toucher davantage d'assistantes maternelles indépendantes et de renforcer leur professionnalisation.

Réflexion à mener sur l'ouverture des crèches familiales l'après-midi pour développer le nombre de lieux adaptés.

Encourager les assistantes maternelles à se regrouper en partenariat avec la CAF et la PMI (Maison assistantes maternelles...)

Continuer la sensibilisation des familles à ce mode de garde (assistantes maternelles)

Réfléchir avec le département à une meilleure répartition sur le territoire manceau des assistantes maternelles.

Expérimentation de la mutualisation de deux types de crèches

Crèche familiale et multi-accueil, avec un projet novateur sur le quartier Maillets/Sainte Croix

Organiser sur un même site le fonctionnement d'une crèche familiale et d'un multi-accueil afin de :

- diversifier davantage l'offre de garde, et donc permettre une plus grande adaptabilité dans la réponse aux besoins d'accueil des enfants et des familles
- mutualiser les moyens (locaux, personnel)
- permettre une mobilité des professionnelles petite enfance entre les 2 structures
- optimiser le fonctionnement des crèches familiales
- valoriser les missions des assistantes maternelles de crèches familiales
- permettre des passerelles entre l'accueil familial et l'accueil collectif pour répondre aux besoins des enfants

Guichet unique d'inscription mieux adapté pour les familles

Actuellement, l'accueil des familles n'est pas adapté puisqu'il se fait au 1er étage sans ascenseur du Pôle Petite Enfance, 9 rue de la Juiverie et ce lieu ne dispose pas de local à poussettes.

Il est nécessaire d'envisager l'aménagement d'un autre lieu, centralisé et plus adapté, susceptible d'accueillir les 1 900 familles reçues annuellement à ce jour.



Futurs lieux d'accueil enfants parents

Il existe trois lieux d'accueil parents-enfants (LAEP) sur Le Mans :

- Mosaïque (quartiers Sud), coordonné par le référent famille du Centre social des quartiers Sud,
- Virgule (quartiers Sablons), coordonné par le référent famille du Centre social des Sablons,
- Parentelle (quartier des Maillets-Bellevue), coordonné par une TISF de l'association Aidom.

Le pilotage global est porté par la Ville du Mans en collaboration avec la Caf de la Sarthe.

Un nouveau projet est en cours d'élaboration quartier Pontlieue (rattaché à la halte-garderie avec un projet d'accueil orienté sur la mixité/handicap), il serait coordonné par la Ville du Mans.

Un autre serait à envisager ultérieurement quartier centre-ville/ouest (secteur non couvert).

SYNTHÈSE DES MESURES PROPOSÉES

Détail du nombre de places

* Crèches municipales ** Crèches associatives

Établissements	Places		
	31/12/2018	Offre supplémentaire	2020-2021
Multi-accueil			
*Les Halles	40		40
Pied-Sec	23		23
Technopole	50		50
Novaxis	30		30
Partenariat mairie d'Arnage	4		4
** Diabolo	20		20
Quartiers Sud	25		25
La Grande Maison	25		25
Les Petits Bolides	13		13
Cabriole	9		9
Com3Pom	10		10
Sablons	60	10	70
Sainte-Croix	25	5	30
Théodore-Monod	24	2	26
Total multi-accueil	358	17	375
Haltes garderies			
Sablons	20		20
Cochereaux	20		20
Pontlieue (14/01/2019)	0	14	14
Total haltes garderies	40	14	54
Crèches familiales			
Ouest	40		40
Sud	40		40
Gazonfier	40		40
Maillets	40		40
Total crèches familiales	160		160
TOTAL	558	31	589
Relais assistantes maternelles (RAM) + 4 lieux jeux et rencontres			
Jeux et rencontres	11 220 assistantes maternelles	4 + 80 assistantes maternelles	15 300 assistantes maternelles

Coût des mesures proposées

Dépenses en investissement : 3 318 800 €

à répartir sur les exercices budgétaires
(2019, 2020 et 2021)

- Crèches des Sablons : 3 028 800 €
- Halte-garderie de Pontlieue : 200 000 €
- Théodore-Monod : 90 000 €

Dépenses de fonctionnement liées au développement : 635 500 €/an

- Multi-accueils : 303 500 €
(17 places supplémentaires)
- Haltes garderies : 112 000 €
(14 places supplémentaires)

- Relais assistantes maternelles :
220 000 € (4 postes supplémentaires)

Cette politique de développement initiée par notre Municipalité est confortée par l'engagement de la Caf au travers du Contrat Enfance pluriannuel 2018, 2019, 2020 (cofinancement des charges nouvelles à hauteur de 55%).



Annexes

ÉTAT DES LIEUX DU FONCTIONNEMENT DE NOS STRUCTURES

Les différents modes d'accueil

L'accueil régulier

L'accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents. Les enfants sont connus et inscrits dans la structure selon un contrat établi avec les parents, ce contrat détaille les heures et les jours qui sont réservés à l'accueil de l'enfant. Le contrat d'accueil est signé pour une durée d'un an maximum. Il peut couvrir une période inférieure (6 mois minimum).

L'accueil temporaire ou exceptionnel

Il est limité dans le temps, pour répondre aux familles rencontrant une modification soudaine de leur organisation qui n'a pas pu être anticipée. Il permet aux parents de rechercher plus sereinement un autre mode d'accueil et, par sa durée limitée, de répondre au plus grand nombre de familles confrontées à une situation d'urgence. Cet accueil est proposé sur 1 mois renouvelable 1 fois, ou pour 6 mois en cas de formation ou de CDD de courte durée (moins de 6 mois). Le contrat exceptionnel ou temporaire ne vaut pas admission en accueil régulier au terme de la période accueil.

L'accueil occasionnel ou halte-garderie

Il propose un accueil ponctuel. Ce type d'accueil est proposé dans les multi-accueils et halte-garderies. Les jours d'ouverture varient selon les structures. Ce mode d'accueil permet aux parents de disposer de temps, de préparer en douceur la séparation.



Un guichet unique pour faciliter les démarches des familles

Pour les structures municipales ainsi que certaines crèches associatives, les inscriptions sont centralisées en un seul lieu : 9, rue de la Juiverie, ouvert de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h, sur rendez-vous.

Le dossier de pré-inscription

- Pour un accueil régulier, à compter du septième mois de grossesse (ou au début du congé de maternité) ou 3 mois avant la date souhaitée si l'enfant est né.
- Pour un accueil temporaire, dès qu'un

besoin en mode de garde imprévu s'exprime, ceci pour une période limitée dans le temps.

L'inscription est réalisée au cours d'un entretien avec la famille et permet d'apprécier la situation familiale, professionnelle et financière sur présentation de justificatifs (cf document téléchargeable sur le site internet de la Ville du Mans).

Rappel : les accueils occasionnels (halte-garderie) ainsi que les contrats

pour les accueils réguliers de 1 à 2 jours par semaine sont gérés en direct sur les structures.

Confirmation de l'inscription

La famille confirme l'inscription (par téléphone, mail ou au 9, rue de la Juiverie) :

- dans le mois suivant la naissance de l'enfant,
- puis chaque mois jusqu'à l'obtention d'une place.

Transparence des critères d'attribution des places en crèche et commission d'attribution

La commission est présidée par l'adjointe au Maire déléguée à l'Enfance. Elle se réunit mensuellement, examine et valide les dossiers. Le nombre de points dont bénéficie la famille est déterminé après application d'une pondération et d'une bonification selon les critères ci-dessous.

Ces critères sont déterminants, toutefois, d'autres éléments peuvent nuancer l'attribution des places dans les structures, ceci afin de maintenir un fonctionnement équilibré :

- les places disponibles dans la structure demandée,

- l'âge de l'enfant,
- la date souhaitée pour l'entrée en crèche,
- le type de contrat demandé,
- le quotient familial.

Critères de pondération (points non cumulables à l'intérieur d'une case)	Points
ANTÉRIORITÉ DE LA DEMANDE	
L'enfant est inscrit sur la liste d'attente, sans interruption, depuis plus d'1 an	3
L'enfant est inscrit sur la liste d'attente, sans interruption, depuis plus de 6 mois et moins d'1 an	2
L'enfant est inscrit sur la liste d'attente depuis moins de 6 mois	1
SITUATION FAMILIALE	
Situation sociale particulière (parent mineur, parent protégé, grande précarité...)	7
Handicap (avec AEH)	7
Présence d'un aîné dans la structure (3 mois d'accueil en commun pour fratrie)	5
Demande d'admission pour une grossesse multiple	2
SITUATION PROFESSIONNELLE	
Famille monoparentale qui travaille, quelque ce soit la quotité de temps de travail sur justificatif	7
Couple dont les 2 membres travaillent	5
Couple dont 1 membre travaille	3
Famille monoparentale qui ne travaille pas	2
Couple dont les 2 membres ne travaillent pas	1

Résultats de la commission sur le site Espace famille

La consultation des résultats de la commission est possible dans un délai de 48 heures, directement sur le site internet Espace famille (accès au compte de la famille via les identifiants indiqués sur la fiche de pré-inscription).

En cas de réponse positive, la famille sera contactée par la responsable de la crèche qui pourra accueillir votre enfant.

En cas de réponse négative, la famille doit confirmer son souhait de renouvellement de l'inscription.





L'accueil d'enfants en situation de handicap

L'accueil des enfants s'est construit dans un travail de collaboration avec le réseau des professionnels du champ du handicap et du social. La formation sur le handicap est un axe fort dans le plan de formation interne proposé aux

professionnels Petite Enfance des EAJE municipaux.

En 2017, la Ville du Mans compte 777 enfants avec une allocation « enfant handicapé » dont 19 enfants de moins de 3 ans. Les professionnels de la petite

enfance sont de plus en plus fréquemment amenés à accompagner la découverte de troubles du développement, voire de handicap chez l'enfant de moins de 3 ans.

Enfants avec AEH sur Le Mans	0-2 ans	3-5 ans	6-11 ans	2-15 ans	6-17 ans	8-20 ans
777	19	59	315	221	84	79

Les tarifs

Quel que soit le mode de garde choisi, les frais peuvent être précisés dans la déclaration de revenus et ouvrent droit à un crédit d'impôt.

Les coûts comprennent la fourniture des couches ainsi que les repas.

Pour les multi-accueils collectifs et les crèches familiales, la participation financière des familles est calculée en fonction des revenus et du nombre d'enfants, en suivant le barème de la Cnaf (caisse nationale des allocations familiales).

Le calcul s'effectue sur les revenus nets imposables mensuels, auxquels s'applique un taux d'effort pour les familles, suivant le nombre d'enfants du foyer et en fonction du nombre d'heures réservées. Pour les crèches familiales et les multi-accueil municipaux, il est possible de régler les factures sur Internet.

Exemple pour une famille de 2 enfants avec 3 250 € de ressources mensuelles :

- le taux d'effort est de 0,05%
- La participation horaire est de : $(3250 \times 0,05) \div 100 = 1,63 \text{ €}$
- Nombre d'heures réservées par semaine : 34
- Nombre de semaines de fréquentation : 47
soit, $(47 \text{ semaines} \times 34 \text{ heures}) \div 12 \text{ mois} = 133,17 \text{ h}$
- Le volume d'heures de la famille est de 133,17 heures par mois.
- Montant mensuel = $1,63 \text{ €} \times 133 \text{ h} = 217,06 \text{ €}$

Le Relais assistantes maternelles

Relais parents / assistantes maternelles (RAM) situé 9, rue de la Juiverie, ouvert de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h, sur rendez-vous. C'est un service public gratuit ouvert aux assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s et aux familles mancelles.

Lieu d'information

- Types d'accueil (assistant(e)s maternel(le)s, multi-accueils, crèches familiales...)
- Formalités administratives (contrat de travail, mensualisation, convention collective des particuliers employeurs des assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s).

Lieu de rencontre assistant(e)s maternel(le)s et enfants

- Encadré par les animatrices du Ram, il permet de :
- Promouvoir le métier d'assistant(e) maternel(le)
 - Faciliter les échanges d'expériences professionnelles
 - Permettre aux enfants de se rencontrer et de jouer.

Lieu de soutien et de communication

- Accompagner le projet d'accueil de l'enfant chez l'assistant(e) maternel(le)
- Soutenir la fonction d'assistant(e) maternel(le)
- Favoriser le dialogue entre employeur et salarié.

Les lieux de jeux et rencontres

Ces lieux sont réservés aux assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s inscrites auprès du Ram (02 43 47 49 54).

Quartiers Coeur de ville

Centre ville-Gare Nord : Local "Bel-Air", 37 rue du Midi

Quartiers Est Sablons

Maison de l'enfant des Sablons, 28 rue du Roussillon

Quartiers Sud-Est

Maroc : Maison de quartier Robert-Manceau, rue du Château d'Eau ;
Ronceray-Glonnières : Mosaïque Espace famille, 1 boulevard des Glonnières

Quartiers Sud-Ouest

Pontlieue - Quartiers Sud - Jaurès-Pied-sec : Maison de l'Enfant Pontlieue 12, rue de Funay

Quartiers Ouest

Chasse Royale - Cochereaux : Centre social des Cochereaux, 4 rue des Cochereaux ; Libération : Centre social Simone-Veil - Multi-accueil La Grande Maison, 34 av de la Libération

Quartiers Nord-Ouest

Ribay : Multi-accueil Technopole-Université, Bd Pythagore

Quartiers Nord-Est

Bellevue-Maillets : Maison de l'Enfant des Fontenelles « La Parentelle », 37 bis rue des Fontenelles ; Prémartine-Gazonfier-Flore : Maison de l'Enfant Sainte-Croix, 90 rue de l'Eventail

Un soutien à la parentalité : des lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)

Ces lieux sont soutenus par la Ville pour l'accueil des tout petits accompagnés de leurs parents. Ce sont des espaces de rencontres, de jeux et de dialogues pour les enfants jusqu'à l'âge de 4 ans, accompagnés de leurs parents. Anonymes et gratuits, ce sont des relais privilégiés où parents et enfants se retrouvent.

Des professionnels de la petite enfance ou de la famille accueillent et écoutent les parents. Ce lieu de socialisation permet à l'enfant de jouer, explorer et aller à la rencontre de l'autre.

L'accompagnement des futurs professionnels

Les stagiaires

Chaque année, les crèches s'engagent et s'impliquent dans l'accueil des stagiaires et l'accompagnement des professionnels de demain. En moyenne 282 demandes de stages sont traitées par an. En 2017, 76 ont obtenu un avis favorable. Les stagiaires accueillis ont des profils de formation très divers (stage de 3^{ème}, reconversion professionnelle, formation diplômante du domaine sanitaire et/ou social...). Au total, 72 stagiaires ont été accueillis dans les EAJE.

À noter : 19 désistements de stagiaires ont eu lieu sur les structures petite enfance durant l'année 2017 en lien avec le changement d'orientation ou l'arrêt de la scolarisation de l'élève, du fait de places non pourvues par les organismes de formation ou encore en lien avec le fait que les stagiaires aient trouvé des lieux d'accueils plus proches de leur domiciliation (notamment pour les stages d'études supérieures où les élèves sont souvent scolarisés loin du domicile familial).

Mosaïque - Espace famille (Quartiers Sud)

1, boulevard des Glonnières, 02 43 72 02 76.
Lundi de 14h30 à 17h30 et jeudi de 9h à 12h.

La Parentelle (Quartiers Bellevue/Maillets)

37 bis, rue des Fontenelles, 02 43 81 21 45.
Mardi de 9h à 12h et jeudi de 14h30 à 17h30.

Virgule (Quartiers des Sablons)

Maison de l'Enfant, 28, rue du Roussillon
Lundi de 9h à 12h, mardi de 14h à 17h, vendredi de 9h à 12h.

Les apprentis

Depuis la rentrée de septembre 2016, le pôle Petite Enfance accueille, en lien avec une volonté municipale, deux apprentis :

- un apprenti éducateur de jeunes enfants sur le multi accueil Novaxis qui poursuit sa formation avec l'école ARIFTS et le CFA de Nantes pour une durée de 3 ans.
- un apprenti CAP petite enfance est également accueilli sur le multi-accueil Pied Sec. Cette étudiante suit cette formation avec la Maison Familiale et Rurale / CFA de Coulans-sur-Gée pour une période de 2 ans. Ils sont encadrés par des maîtres d'apprentissage, professionnelles EJE ET CAP Petite Enfance des structures respectives où ils sont affectés.



Annexes

LES PROJETS PÉDAGOGIQUES

L'éveil culturel et artistique permet au jeune enfant de s'approprier le monde, de développer son imaginaire, de s'ouvrir aux autres et de partager des moments privilégiés avec sa famille. C'est un vecteur de lien social et un accès à la culture pour tous dès le plus jeune âge.

Le livre

Un axe prioritaire autour du livre est développé dans chaque structure depuis plus de 20 ans. La découverte du livre se fait quotidiennement au sein des crèches.

Des temps plus particuliers sont mis en place au travers d'un partenariat avec les médiathèques de la Ville du Mans, les associations telles que la 25e Heure du livre et les équipements de quartier : lieux qui favorisent aussi l'éveil, les rencontres et le langage.

Chaque mois des petits groupes d'enfants se rendent dans les différentes médiathèques pour des temps d'histoires.

De plus des bibliothécaires viennent dans les crèches mensuellement avec une sélection thématique d'histoires et pour le prêt d'albums aux assistantes maternelles, ainsi qu'aux équipes des multi accueils.

Dans le cadre de la 25e Heure du livre, chaque année au mois d'octobre, les crèches qui y participent en font un projet de rentrée.

C'est aujourd'hui un projet qui crée de l'émulation dans les équipes impliquées et c'est devenu, au fil des années, un rendez vous attendu par les familles sur les crèches qui s'investissent aussi en participant notamment au décor de l'Arbre à Mots.

En 2017, le thème choisi pour la 25e Heure du Livre était "La musique" en présence de Charlotte Mollet, auteur d'albums pour le jeune enfant. Tout au long du week-end, il a été proposé des séances musique et chant, des animations comptines, des activités manuelles... Cet espace d'animation Petite Enfance lors de la 25e Heure du Livres fidélise un public familial en demande d'ateliers et de spectacles.

Le cinéma

Depuis 2011, un partenariat est institué avec la MJC Prévert et la MJC Plaine du Ronceray. Des films d'animation adaptés aux enfants de moins de 3 ans sont projetés aux Cinéastes et au Royal.

Chaque année, les équipes sont sollicitées par la MJC Prévert pour effectuer ensemble le choix des films ainsi que le bilan du projet. En 2017: le film "Mr Bout de Bois".

Les projections se terminent autour d'un goûter offert par la MJC qui recueille les avis des professionnels et des parents.

En 2017, le retour de cette action a été positif tant auprès des enfants que des parents. Le choix des films a permis de sensibiliser les familles à un cinéma spécifique aux tout-petits.

Les thèmes des saynètes évoquent des émotions de la vie quotidienne de l'enfant : la séparation, la mort, la maladie, la jalousie, l'amitié... Pour la plupart, il s'agit d'une première expérience au cinéma, d'une découverte du grand écran.

Les spectacles

Chaque année, dans le cadre du budget culturel Petite-Enfance, un spectacle adapté et de qualité est présenté aux enfants et parents accueillis sur toutes les structures crèches et RAM de la ville du Mans.

En 2017, le choix s'est porté sur la compagnie Robin Juteau et son spectacle de danse « Mamz'elle » à la Maison Pour Tous Jean-Moulin : six séances organisées pour les crèches et le Ram ainsi qu'une séance destinée aux familles.

Ce spectacle a été très apprécié par tous : enfants, parents et professionnels.

Au sein de chaque structure, des spectacles peuvent être également proposés, soit par des compagnies, soit par les équipes sur des temps forts de l'année : fête de fin d'année, Noël, carnaval, départ des enfants ou projets spécifiques de la structure.

En 2017, plusieurs spectacles et séances cinéma ont ainsi été proposés aux enfants :

2017	Crèches familiales	Multi accueil
Cinéma Le Royal	34	
Cinéma Les cinéastes : « Mr bout de bois »	55	99
Spectacle « Mamz'elle » de la Cie Robin Juteau	74	125
25^e heure du livre : ateliers, animations...	15	11
Spectacle « Oh la belle plante »		8
Spectacle « corps en émoi »		12
TOTAL enfants participants	178	255

Des projets culturels spécifiques aux structures

Un projet culturel est élaboré chaque année dans deux structures, par roulement. C'est l'occasion de faire intervenir un artiste (danse, arts plastiques, musique, cirque, éveil corporel...) auprès des enfants accompagnés des équipes. Des séances peuvent être ouvertes aux familles. En 2017, deux structures ont pu mettre en place un projet spécifique :

Crèche familiale des quartiers Sud

Dans le cadre du projet culturel, la crèche Familiale Sud a mis en place un projet d'éveil musical avec une jeune professeure de musique : Chloé Dematte.

Tous les enfants de la crèche accompagnés de leur assistante maternelle ont pu bénéficier de sept séances entre janvier et juin 2017, à raison d'un atelier tous les quinze jours. Chaque séance a comporté une partie écoute, manipulation, découverte de la voix chantée et des instruments. La répétition des chansons et des comptines a permis l'enrichissement du répertoire des enfants et des adultes.

En parallèle, une chorale a été créée avec la participation de cinq assistantes maternelles. Cinq temps de répétitions ont été programmés afin de préparer la fête de juin avec les familles.

Le bilan de ce projet s'est avéré très positif pour les enfants comme pour l'équipe avec

un vrai plaisir partagé. Les chansons vivent encore à la crèche aujourd'hui.

Multi-accueil Pied-Sec

L'équipe a élaboré un projet autour du yoga en sollicitant l'aide d'une professionnelle. L'objectif est d'aider les enfants à se relaxer, se concentrer, canaliser leurs émotions autour de moments ludiques.

Des ateliers animés par Madame Dubois, professeure de Yoga (YNES), ont été mis en place. Elle est intervenue sur le Multi Accueil Pied Sec, les vendredis matins de septembre à fin décembre 2017 sur des séances de 30 minutes : sensibilisation à l'éveil au corps à travers des postures de yoga, l'utilisation des sens, tel que le toucher, la respiration, l'écoute mais aussi le jeu et la musique pour entraîner la mobilité de l'enfant.

Ce projet porté par l'équipe concernait tous les enfants de la structure y compris les plus petits.

En fin de période, un atelier a également été proposé aux familles en compagnie de leurs enfants afin de partager et de transmettre.

Un bilan positif avec l'équipe et les parents a clos les séances.



**SERVICE ENFANCE
JEUNESSE ET SPORTS**
13 rue de l'étoile
CS 40010
72039 Le Mans cedex 9

lemans.fr

